

70510 - Modernisation du réseau routier

**Carrefour de la RD 65 avec la route d'accès au site
touristique du Chemin des Cimes**

**Proposition d'une convention de partenariat pour
l'aménagement du carrefour dans le cadre du Contrat
de Redynamisation du Site de Défense de Drachenbronn**

CP/2019/526

Service chef de file :

M2 - Investissements routiers

Résumé :

Dans le cadre de la restructuration de la base aérienne de Drachenbronn, l'Etat et la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg ont signé le 29 novembre 2016 un Contrat de Redynamisation du Site de Défense de Drachenbronn. Parmi les actions de développement identifiées, l'aménagement d'un parc touristique innovant constitue un élément d'attractivité phare et a été confié à la Communauté de Communes. Cette dernière souhaite réaliser des travaux d'aménagement du carrefour entre la RD65 et la voie d'accès au site touristique (Chemin des Cimes).

Afin de s'assurer que les travaux réalisés sur le domaine départemental, mais sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes, répondent bien aux exigences techniques du Département en matière d'aménagement routier, il est proposé que le Département assure la maîtrise d'œuvre de l'aménagement de ce carrefour.

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente d'approuver, d'une part, l'instauration d'un partenariat entre la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg et le Département du Bas-Rhin, et d'autre part, les termes du projet de convention de partenariat définissant les conditions et modalités techniques de réalisation de ce carrefour.

Dans le cadre de la restructuration de la Base Aérienne de Drachenbronn, l'Etat a élaboré un Contrat de Redynamisation du Site de Défense (CRSD) dont l'un des axes concerne le développement touristique du Massif de Drachenbronn, avec comme élément d'attractivité phare, la création d'un parc touristique innovant.

Le contrat, signé le 29 novembre 2016 entre l'Etat et la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg, confie à cette dernière la maîtrise d'ouvrage de la réalisation de ce parc touristique (axe 1 n°3) qui nécessite notamment l'aménagement du carrefour entre la RD65 et la voie d'accès au site touristique (Chemin des Cimes).

Ces travaux routiers s'inscrivent en partie sur le domaine public départemental mais la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg en assurera la maîtrise d'ouvrage.

Le Département du Bas-Rhin, en tant que propriétaire de la voirie départementale et de ses dépendances, souhaite cependant s'assurer que les travaux envisagés répondent bien

aux exigences techniques départementales en matière d'aménagement routier.

Pour cela, il est donc envisagé que la mission de maîtrise d'œuvre de cet aménagement soit menée par le Département.

Dans la mesure où ces travaux permettront d'améliorer la sécurité routière au droit de ces voies de circulation et poursuivront ainsi une mission de service public commune aux deux collectivités territoriales, il est proposé d'établir entre le Département du Bas-Rhin et la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg un partenariat pour la réalisation de travaux d'aménagement du carrefour de la route départementale n° 65 avec la voie d'accès au site touristique.

Le projet de convention ci-joint définit les conditions et les modalités techniques de ce partenariat.

La Communauté de Communes du Pays de Wissembourg, en qualité de maître d'ouvrage, réalisera la totalité des travaux d'aménagement de voirie et de signalisation du carrefour, dans un délai d'un an à compter de la notification de la convention. Elle assurera notamment le suivi de toutes les procédures administratives nécessaires à l'opération ainsi que le financement des dépenses de l'opération à l'exception des frais de maîtrise d'œuvre.

De son côté le Département du Bas-Rhin assurera, à titre gratuit, la mission de maîtrise d'œuvre comprenant les éléments de missions suivants :

- Avant-projet (AVP)
- Projet (PRO)
- Assistance aux contrats de travaux (ACT)
- Visa des plans d'exécution (VISA)
- Direction de l'exécution des travaux (DET)
- Assistance aux opérations de réception (AOR)

La convention prendra fin à la délivrance du quitus donné par le Département à la Communauté de Communes après réalisation complète des ouvrages.

La commission territoriale d'action Nord a donné un avis favorable à ce rapport le 7 novembre 2019.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- *approuve l'instauration d'un partenariat entre le Département du Bas-Rhin et la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg en vue de la réalisation de l'aménagement du carrefour RD65/route d'accès au site touristique du Chemin des Cimes;*
- *accepte que le Département du Bas-Rhin assure la mission de maîtrise d'œuvre pour l'ensemble de l'aménagement du carrefour RD65/route d'accès au site touristique du*

Chemin des Cimes réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg;

- approuve les termes du projet de convention de partenariat définissant les conditions et les modalités techniques pour l'aménagement du carrefour RD65/route d'accès au site touristique du Chemin des Cimes, annexé à la présente délibération;*
- autorise son Président à signer cette convention.*

Strasbourg, le 22/11/19
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY